



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS  
ET ORGANISATIONS ROMANDS  
DE L'AGRICULTURE

Fédération suisse des  
producteurs de lait  
Weststrasse 10  
3000 Berne 6

Par mail à [beatrix.besio@swissmilk.ch](mailto:beatrix.besio@swissmilk.ch) et  
[daniel.koller@swissmilk.ch](mailto:daniel.koller@swissmilk.ch)

Lausanne, le 24 juillet 2013

## **Examen 2013 de la stratégie FPSL**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur a.i.

Depuis plusieurs années, les problèmes de l'économie laitière sont régulièrement discutés dans les organes d'AGORA, en particulier au comité et à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture. C'est donc avec intérêt que nous avons pris connaissance de la consultation ouverte auprès des organisations membres et de l'USP sur l'examen 2013 de la stratégie FPSL.

En notre qualité d'organisation faitière de l'agriculture romande, nous prenons la liberté de vous transmettre notre appréciation et nos propositions sur le document en consultation. Celles-ci sont issues d'un examen approfondi fait le 9 juillet dernier au sein de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture de Suisse romande, séance à laquelle nous avons invités MM. Eric Jordan, directeur Prolait et Daniel Koller, secrétaire romand de la FPSL.

### Considérations générales

Force est de constater que la situation économique et sociale des producteurs de lait est très difficile. Il suffit de voir l'évolution structurelle des dernières années et le constat d'un abandon accéléré de la production laitière ces derniers mois. Il est inquiétant de voir les producteurs désunis en situation de production excédentaire (jusqu'en été 2012) et il est tout aussi inquiétant de voir que les producteurs ne s'organisent pas mieux en situation de production à la baisse et face à un marché demandeur. Nous relevons que l'augmentation des prix à la production reste modeste par rapport à la demande et le prix indicatif pour le lait destiné à l'industrie arrêté par IP-Lait n'est de loin pas atteint.

Dans ce contexte, où toujours plus de producteurs sont résignés, la mission et le rôle de la FPSL ne sont pas faciles. Dans ce sens, nous saluons l'examen de la stratégie en cours. Pour nous, cette stratégie contient des éléments positifs, mais présente des lacunes sur deux points que nous jugeons essentiels, à savoir :

- le rôle de la FPSL sur le marché
- les structures de la FPSL

### Rôle sur le marché

Le document en consultation nous donne la désagréable impression que la FPSL renonce à jouer un rôle de leader pour l'organisation du marché du lait de centrale.

La stratégie manque singulièrement d'ambition et se contente de constater un manque flagrant de consensus pour concilier les différents intérêts du marché du lait de centrale. L'analyse des faiblesses confirme cette situation. Les tâches recensées comme l'observation et les analyses de marché, la surveillance du prix du lait et la coordination des intérêts des producteurs de lait et les partenaires du marché sont nécessaires et utiles. Elles ne suffisent pas pour atteindre l'objectif stratégique qui est d'améliorer le revenu des producteurs de lait. Elles ne répondent pas au problème fondamental d'avoir 23'000 producteurs, dont une majorité produit du lait de centrale face à 4 transformateurs principaux.

En matière de coordination avec les partenaires, il est indispensable de réunir tous les producteurs regroupés dans les OP et les OPU qui livrent à un transformateur pour négocier les clauses du marché (quantité, prix). Ainsi, une entreprise comme Emmi a probablement une dizaine de fournisseurs et les négociations se font trop souvent en ordre dispersé. L'une des tâches de la FPSL serait de regrouper l'offre par acheteur.

Certes, le retour de la FPSL dans l'IP-Lait et le renforcement de sa représentation est positif. Elle introduit même une minorité de blocage au sein du collège des producteurs. Toutefois, l'expérience montre qu'avec des blocages, les problèmes ne sont pas réglés. Il s'agit donc pour la FPSL d'arriver à convaincre les 7 autres représentants des producteurs à partager les avis de la FPSL. Cela nous semble aujourd'hui impossible vu les liens étroits de certains représentants des producteurs avec les acheteurs. Par ailleurs, même en cas de décisions majoritaires d'IP-Lait, nous constatons que celles-ci ne sont simplement pas appliquées sur le terrain. Pour nous, il est essentiel que tous les représentants des producteurs soient proposés par la FPSL. Dans toutes les autres interprofessions, c'est l'organisation de producteurs qui désigne ses représentants. Nous estimons aussi qu'une réforme doit être entreprise au sein de l'IP-Lait (voir plus bas).

Un élément essentiel pour le marché est la création d'un fonds de régulation en mains des producteurs, donc de la FPSL. Cette proposition avait été discutée lors du séminaire mais n'est pas reprise dans le document en consultation, à moins que cela figure sous « Elaboration de mesures en prévision d'éventuels excédents laitiers » (pt. 3.3). Ce fonds peut constituer un instrument de gestion de l'offre.

À ce niveau, il paraît effectivement difficile de revenir à une organisation de marché en main de la FPSL. Par contre, avec sa connaissance du marché, la FPSL doit pouvoir intervenir au niveau de la segmentation de la production. Idéalement, cette tâche relève de l'IP-Lait, mais l'expérience a montré que cela ne fonctionne pas et ne fonctionnera pas à l'avenir. Elle doit être confiée à un organe indépendant, comme TSM et nécessite une transparence totale, les nouvelles dispositions relatives aux contrats de lait (PA 14-17) sont à coordonner par la FPSL.

Pour agir efficacement sur le marché, nous estimons que les structures mêmes de la FPSL sont à revoir.

### Structures de la FPSL

Les structures actuelles restent basées sur les Fédérations laitières historiques d'avant la suppression du contingentement laitier. Certes, il y a eu des fusions dans plusieurs régions du pays et un nouveau membre (BEMO) a rejoint la FPSL. La suppression du contingentement laitier a conduit à un éclatement des producteurs de lait de centrale dans une quarantaine d'organisations de producteurs (OP) et de d'organisations producteurs-utilisateurs (OPU). Les producteurs de lait destiné à la fabrication de fromage ont rejoint les structures des filières interprofessionnelles.

A de rares exceptions, le découpage géographique des Fédérations laitières historiques ne correspond pas à celui des OP et des OPU. Cette situation est à l'origine de la difficulté de la FPSL de fédérer efficacement les producteurs de lait, avec la problématique des personnes siégeant dans les organes de la FPSL, ayant aussi une « casquette » de responsable OP ou OPU. Ainsi, des décisions importantes du comité FPSL, par exemple dans le domaine de la gestion de l'offre, n'ont simplement jamais pu être concrétisées, les intérêts commerciaux au niveau OP ou OPU prenant le dessus sur les intérêts d'une défense « syndicale » des producteurs de lait.

Nous estimons donc que les structures mêmes de la FPSL doivent être revues. Nous voyons 2 possibilités :

- a) abandonner les structures fédératives historiques et fédérer les producteurs par le biais des OP ou des OPU existantes et par les groupements de producteurs des filières fromagères. Cette voie est cependant peu réaliste dans le contexte actuel et maintient la dépendance des responsables OP et OPU face aux acheteurs de lait.
- b) regrouper tous les producteurs dans 5 à 8 nouvelles organisations régionales, indépendantes des OP et OPU existantes, avec env. 2'500 à 3'000 membres par organisations. Celles-ci remplaceraient les fédérations historiques et constitueraient les membres de la FPSL. Ces organisations devraient avoir comme tâche unique de représenter et de défendre les intérêts des producteurs, notamment face aux acheteurs de lait et aux transformateurs. Cela permettrait de supprimer les conflits d'intérêts entre la défense professionnelle et les intérêts commerciaux. Ces organisations devraient être dirigées par des responsables le plus possible indépendants des acheteurs de lait. Notre proposition comporte le risque de voir un certain nombre de producteurs ne pas rejoindre la nouvelle organisation régionale et par elle la FPSL. Toutefois ce risque peut être limité par le maintien des prestations incontestées de la FPSL dans le domaine du marketing laitier, de l'information, des services, de la défense politique et économique et surtout par des tâches renforcées dans le domaine du marché du lait.

### IP-Lait

Cette organisation n'arrête pas de nous décevoir, notamment en ce qui concerne son impossibilité à appliquer les décisions prises. Outre des structures inadaptées, elle souffre aussi du peu de transparence du marché laitier. Nous estimons que l'IP-Lait doit être organisée sur 3 partenaires, soit la production, le commerce de lait et la transformation. L'introduction d'une famille « Commerce/Acheteurs de lait » permettrait de clarifier le rôle des OP et des OPU. Avec une famille « Producteurs » nouvellement organisée et indépendante des acheteurs et une structure qui empêche une famille d'imposer son point de vue aux 2 autres, IP-Lait retrouverait sa crédibilité.

### Ouverture du marché laitier (ligne blanche)

Nous souhaitons aussi vous faire part de nos préoccupations sur ce point. Nous craignons que le rapport demandé par le Parlement mette en évidence des avantages pour cette ouverture. Le comportement de certains transformateurs, les demandes d'importations de beurre ou de lait dans le cadre du trafic de perfectionnement et le désintérêt, pour raisons économiques, de toujours plus de producteurs de lait vont apporter des arguments en faveur de cette ouverture, souhaitée par certains producteurs et sans doute par l'OFAG. Nous relevons encore qu'elle aurait certainement comme conséquence la suppression du soutien actuel au lait transformé en fromage et au lait de non-ensilage et une perturbation profonde du secteur fromager, qui, à l'exception de l'Emmentaler AOC, se porte plutôt bien.

Nous attendons un positionnement clair de la FPSL sur cette ouverture que nous rejetons catégoriquement. Nous relevons aussi que l'abandon prévu du contingentement laitier dans l'UE pour le 1<sup>er</sup> avril 2015 risque de conduire à une désorganisation du marché avec une baisse des prix et un marché saturé qui rendra encore plus difficile la situation des producteurs suisses.

### Réponses aux questions concernant l'examen 2013 de la stratégie

1. *La vision formulée au chapitre 3.1 doit-elle rester en l'état ou avez-vous des compléments ou des corrections à y apporter ?*

Nous partageons cette vision, mais celle-ci doit aussi pouvoir être concrétisée.

2. *Les grands axes stratégiques exposés au chapitre 3.2 servent-ils toujours les buts ou avez-vous des compléments ou des corrections à proposer les concernant ?*

Il manque un axe stratégique concernant le marché du lait. Ce point figure dans les priorités (pt. 3.3) mais pas dans les axes stratégiques. La réforme des structures de la FPSL doit aussi être abordée sans tabou.

3. *Êtes-vous d'accord avec les tâches prioritaires de la FPSL formulées au chapitre 3.3 ou avez-vous des compléments ou des corrections à y apporter ?*

La priorité première doit être le marché du lait. Sur ce point, il faut mentionner la création d'un fonds de régulation en main des producteurs et géré par eux. En outre, la gestion de l'offre est à rajouter. Concernant la défense professionnelle politique, la collaboration et la coordination avec l'USP est à renforcer.

4. *L'orientation générale et la structure telles que présentées au chapitre 4.1 sont-elles efficaces et pertinentes ou avez-vous des compléments ou des corrections à y apporter ?*

Le scénario « Statu quo + » est insuffisant. Il ne change rien à la situation. Il ne permet pas de combler les départs croissants des producteurs des organisations membres de la FPSL. La conclusion mentionnée dans ce scénario n'est simplement pas réaliste. Dans les structures existantes une représentation unitaire des producteurs de lait relève de l'utopie. Nous vous invitons à reprendre l'examen approfondi du scénario « FPSL forte ».

5. *Mise à part la répartition des tâches entre comité central et comité directeur, faut-il apporter des corrections à la composition des organes stratégiques de la FPSL présentée au chapitre 4.2 ?*

Nous vous renvoyons aux considérations du point « Structures de la FPSL », développé précédemment.

6. *Quelle variante mentionnée au chapitre 4.3 préférez-vous concernant le rôle de coordinatrice de la FPSL pour le lait de centrale ? Avez-vous d'autres souhaits particuliers à formuler concernant les organes spécialisés et la direction ?*

À défaut d'une réforme structurelle de la FPSL en profondeur, la réactivation de la Commission « lait de centrale », intégrant la coordination des producteurs de lait à l'IP-

Lait est nécessaire. Cela implique de définir le rôle et les tâches précises de cette commission. Cet élément fait défaut.

7. *Etes-vous d'accord avec ce qui est dit aux chapitres 5, 5.1 et 5.2 concernant la collaboration et les processus, avez-vous des compléments ou des corrections à y apporter ?*

Voir nos réponses aux questions 3 et 4.

8. *Quel est votre avis sur les réflexions formulées au chapitre 5.3 concernant les conditions à l'élection au comité central de la FPSL en général, et en particulier sur la motion de Lobag qui y est mentionnée ?*

Cette question nous paraît secondaire dans les structures actuelles de la FPSL. Sur le fond, il appartient aux organisations membres de déléguer les bonnes personnes dans les organes. La fixation de conditions ne nous semble pas opportune.

9. *Souhaitez-vous vous exprimer sur d'autres thèmes et questions (point 6) ?*

En l'état actuel, il n'y a pas nécessité de revoir les statuts. Par contre, une révision est indispensable si des réformes structurelles étaient envisagées. L'idée d'une enquête auprès des membres, semble-t-il évoqué déjà au sein du comité de la FPSL est intéressante. Il y a cependant une difficulté dans un tel exercice, à savoir supprimer l'influence des acheteurs de lait sur les producteurs. Il suffit de se rappeler l'influence des acheteurs lors de l'enquête conduite il y a quelques années sur le pool laitier.

### Conclusions

Comme vous pouvez le lire, AGORA et les Chambres d'agriculture sont très préoccupées par la situation des producteurs de lait. Ceux-ci interpellent souvent les Chambres cantonales car ils ne s'estiment plus défendus par les structures laitières fédératives régionales. Les Chambres sont elles-mêmes assez démunies aussi, d'où l'important travail d'analyse fait sur le document en consultation et dont nous vous communiquons le résultat. AGORA et les Chambres d'agriculture n'ont qu'un objectif : retrouver une organisation de défense professionnelle des producteurs de lait forte, efficace et engagée sur le marché.

En vous priant de prendre note de notre position, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les meilleures.

AGORA

Le directeur



Walter Willener